

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AOÛT 2016

L'an deux mille seize le 8 août à 18 H, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence du maire Christian Clavel.

ORDRE DU JOUR

- Délibérations :
- Protocole transactionnel entre Commune de Cros/Cereg/Axa
 - Convention Commune/Pibarot pour occupation de terrain
- Informations :
- Situation d'avancement accessibilité
 - Enquête Publique pour captages Bourguet et Vallon d'Esclafar et forage d'Aigue Vive
 - Sentier de la Soie
 - Déplacement chemin du Terras
 - Déplacement chemin du Mas de Lafont (Enquête Publique nécessaire)
 - Etat de fonctionnement des systèmes de traitement de l'eau
 - Pacte territorial "Commune/CD 30", projet à présenter pour 2017/2018
 - avancement des budgets communaux à mi-année 2016
 - organisation du travail des employés communaux
 - entretien des chemins communaux
 - éclairage public
 - cabinet d'infirmières
 - courriers divers envoyés (ARS, CD 30, TGI etc)
 - divers

Présents :

Mme Marie-Cécile AUBERT
Mme Madeleine CAZES
M. Christian CLAVEL
M. Olivier DE MAUVAISIN
M. Cédric DESHONS
M. Philippe DESHONS
Mme Fabienne MAJOUREL
Mme Monique MONTET-DESHAYES
M. Patrick NOBILEAU
M. André ALEGRE

Absent :

M. Marie Anne PRINCE, procuration donnée à Monique Montet-Deshayes

Mme Sabatier, secrétaire de mairie, en congés, n'assiste pas au conseil.

Public : 9 personnes assistent à tout ou partie du conseil.

Secrétaire de séance : Olivier de Mauvaisin.

Le maire constatant que le quorum est atteint et que le conseil peut délibérer ouvre la séance à 18h.

Olivier de Mauvaisin lit le compte-rendu du conseil municipal du 16 juin. Bien qu'il n'ait pas assisté à ce conseil, André Alègre conteste la validité juridique de proposer deux délibérations non prévues à l'ordre du jour. Le maire lui indique qu'il y a un service du contrôle de la légalité et qu'il peut présenter sa requête auprès de ce service de l'Etat.

Le Compte rendu étant approuvé par tous les conseillers ayant assisté au conseil municipal du 16 juin, le maire propose de passer à l'ordre du jour.

1 - DELIBERATION PROTOCOLE :

Le maire explique qu'enfin nous concluons l'affaire du "réservoir" de Driolles par la proposition d'un nouveau protocole d'accord avec le Cereg et l'assurance Axa. C'est un moment important car nous obtenons tout ce pour quoi nous nous sommes mobilisés depuis un an. En effet le réseau restera gravitaire et la distribution de l'eau ne sera pas tributaire du fonctionnement d'une pompe. Après moult discussions, le Cereg accepte de prendre à sa charge un traitement de l'eau par rayons Ultra-Violet (UV) et dont il assurera le suivi d'installation. Ceci pour un montant de 17 900 €, ce qui n'est pas rien puisque le Cereg ne comptait déboursier que 12 000 € pour l'installation d'un surpresseur pour le réservoir mal positionné.

Enfin le maire explique que nous avons obtenu d'Axa qui tenait à conserver la clause de confidentialité qu'ils abandonnent ce souhait de "secret" du protocole.

Par ailleurs, le maire a consulté un expert dans ce type de travaux qui a vérifié et confirmé la faisabilité d'une station UV. Son expertise engage sa responsabilité.

Reste à la charge de la mairie l'alimentation EDF à la station UV. Un courrier a été envoyé au SMEG pour lui demander de transférer l'aide qu'il devait apporter pour une ligne alimentant les surpresseurs du réservoir à cette prolongation de ligne pour la station UV. Une première réponse favorable a été donnée oralement par le vice-président du SMEG, nous attendons la confirmation écrite qui ne devrait pas tarder compte tenu que le coût du branchement électrique pour faire fonctionner les UV est très inférieur à la ligne électrique qu'il aurait fallu construire pour alimenter les surpresseurs.

André Alègre exprime son désaccord en expliquant que le maire propose finalement le même protocole que lui-même avait proposé 9 mois plus tôt, comme quoi les parties s'engagent à ne pas remettre en cause l'accord. Christian Clavel, Philippe Deshons, Patrick Nobileau, Olivier de Mauvaisin répondent que le contenu de l'accord n'a rien à voir, puisque dans un cas on perdait le réseau gravitaire avec un réservoir asservi à des pompes et dans l'autre cas on garde le réseau gravitaire avec la station UV, que l'accord est public et accessible à tous et enfin que si André Alègre avait écouté son conseil municipal, il y a un an, les problèmes auraient été résolus depuis longtemps et cela aurait épargné à la commune le conflit qui l'a marqué durant cette période.

Le conseil municipal vote à l'unanimité l'autorisation pour le maire de signer ce protocole.

2 - DELIBERATION COMMUNE/PIBAROT :

Compte tenu que le regard de la station UV devra être installé soit chez un particulier, M. Pibarot, soit sur le terrain de l'ONF, le maire demande l'autorisation de signer une convention d'occupation du sol pour ce regard avec le partenaire concerné. M. Pibarot est d'accord.

Ce regard financé par l'assurance de CEREG, est un ouvrage important de 1,50 m sur 2 m de profondeur car il doit permettre le remplacement des lampes.

André Alègre demande qui prendra en charge les frais de géomètre. Le maire répond qu'il n'est pas certain qu'il y ait des frais car il n'est pas question d'acheter le terrain sur lequel sera ce regard mais de passer une convention d'occupation dans le même genre que celles qui ont été passées avec les propriétaires des terrains sur lesquels passe la conduite d'assainissement dans le village et A. Alègre sait bien qu'il n'y a pas besoin pour cela ni de géomètre ni de notaire. Mais si il y avait des frais, ils seraient bien sûr à la charge de la mairie.

Le maire demande donc que le conseil municipal l'autorise à passer cette convention.

Vote : POUR : 9, ABSTENTION : 1 (André Alègre).

3 - INFORMATIONS :

Le maire fait le point de l'avancement des affaires en cours.

- PMR :

Le maire présente les plans d'aménagement de la mairie (déjà détaillés dans le précédent conseil). Une nouveauté proposée : élargir la surface de béton désactivé autour de la mairie. Le dossier a été maintenant confié à un bureau d'études pour vérifier la faisabilité technique, la conformité avec les normes et chiffrer les travaux afin de pouvoir lancer dès la rentrée les appels d'offres

nécessaires à la réalisation de ces travaux. Le dossier de principe des solutions retenues est disponible pour consultation par les habitants à la mairie.

- Hameau de l'Eglise de Cros :

On nous signale que deux voitures sont tombées (une roue) dans les exutoires de la canalisation qui permet le passage de l'eau de pluie sous la route départementale. Ces exutoires étant peu visibles de nuit, la commune a demandé au Conseil Départemental du Gard, gestionnaire de la route, de mettre en place une signalisation adaptée. Le CD 30 mettra des balises de signalisation.

Au Mazet, toujours dans le cadre de l'amélioration de la sécurité routière, les deux « nez rocheux » (repérés à la peinture rouge) et qui incitent les automobilistes à se déporter sur le côté gauche de la chaussée seront cassés par les employés du CD30 lors de la prochaine campagne.

Le Conseil Départemental a donné son accord pour la mise en place d'un panneau de signalisation indiquant l'accès à Bouslégure.

- ENQUETE PUBLIQUE CAPTAGES :

L'enquête publique étant close depuis le 21 juillet 2016, le commissaire enquêteur a fait parvenir au maire ses premières constatations et les remarques formulées par les habitants.

Le Commissaire Enquêteur conteste l'affirmation inscrite dans le dossier établi par l'Agence Régionale de Santé et la Commune comme quoi l'accès au captage de La Molière (ou vallon d'Esclafar) se fait par chemin carrossable. Il n'a pas tort. La correction sera apportée.

Antoine Lamy de la Chapelle a fait état de ses craintes que la tranchée pour la canalisation du forage d'Aigue Vive au réservoir de la Rouvière détourne sa source privée. André Alègre pense qu'il n'y aura pas de problème, le tuyau étant de faible diamètre et enterré qu'à 50 cm de profondeur.

Le maire soulève le problème de la propriété du terrain du forage d'Aigue Vive. Il n'y a pas d'accord écrit pour céder cette parcelle à la commune et les communes doivent être propriétaires des captages, c'est une obligation. Le terrain est propriété d'une indivision dont on ignore si tous les membres souhaitent le vendre et c'est un vrai problème. En effet, il y a le risque pour la collectivité que nous soyons obligés de passer par une procédure d'expropriation qui peut être longue et voir le prix de ce terrain s'élever compte tenu que maintenant il y a dessus un forage et que la commune a besoin de cette eau. Il est fort regrettable que cette situation n'ait pas été prise en compte avant la réalisation de ce forage il y a 5 ou 6 ans, payée par le contribuable.

Au Bourguet, Mme Muguette Baudoin craint que les servitudes liées au périmètre du captage ne dévalorisent sa propriété. Elle veut aussi être sûre de pouvoir laisser pâturer les moutons et les chevaux sur son pré.

A Aigue Vive, M. Lechalier a voulu savoir quelles sont les obligations des gens voisins du périmètre du captage.

Philippe Deshors suggère que les propriétaires des sources à la Rouvière mettent en commun leurs ressources, c'est-à-dire les mettent au service de la commune au lieu de les garder pour eux. Mais il doute de l'efficacité de sa suggestion. André Alègre, en désaccord, lui demande sous l'égide de qui ce serait géré. De plus toutes les sources desservant un réseau d'eau public doivent faire l'objet d'une procédure de régularisation et enquête publique pour l'exploitation et que par la suite il faudrait surveiller par des analyses d'eau périodiques la qualité de l'eau de toutes ces sources. Ce qui coûterait fort cher à la commune. Philippe Deshors lui répond que l'avenir, c'est de partager l'eau.

- SENTIER DE LA SOIE :

Patrick Nobileau avec Roland Castanet (qui a conçu ce projet pour Cros) a rencontré Eve Pfisterer, chargée de ce projet à la CCPC pour tenter de comprendre pourquoi ce projet dès lors qu'il passe sous la direction de la Communauté de Communes s'élève à 50 000 € alors qu'il était chiffré par nous au niveau de la Commune à 8 000 € HT et que, de l'avis même de Mme Pfisterer, il s'agit du même projet même s'il est maintenant regroupé dans un ensemble plus vaste. Les explications de la CCPC sont toujours aussi vagues et imprécises. On nous parle d'un projet de "triangle de la soie", après nous avoir parlé des "traces de la soie", avec Monoblet, de frais de maîtrise d'oeuvre... Rien de clair pour l'instant ; ce qui reste clair pour l'instant, c'est que la CCPC affiche un projet de "sentier de la Soie à Cros" d'un montant de 50 000 €. Ce qui n'est pas acceptable compte tenu de ce qui sera réellement réalisé à Cros. Il y a visiblement un montage de

la CCPC destiné à obtenir une subvention du Parc plus importante (12 5000 € au lieu de 1600 € !) et d'autres acteurs comme des Fonds Européens. La commune de Cros n'a aucune intention de se prêter à un tel tour de passe passe. Il en va de la crédibilité de celui qui a conçu ce sentier et de celle de la commune de Cros.

Patrick Nobileau et Roland Castanet ont fait part de leur incompréhension et désaccord avec la façon de procéder de la CCPC.

Lors du débat sur ce sujet à la CCPC au mois de juin 2016, André Alègre qui est toujours délégué sans le soutien du conseil municipal de Cros à la CCPC n'a pas défendu la position exprimée par le Conseil municipal qui pourtant lui avait donné des instructions écrites sur ce projet. Au lieu du vote contre qui lui était demandé par la commune il s'est contenté de s'abstenir sans répercuter le moindre désaccord, réclamation ou demande d'explications de la part du conseil municipal de Cros.

Philippe Deshons a demandé à André Alègre s'il pouvait répéter les paroles qu'il avait prononcées à cette occasion à la CCPC au sujet du conseil municipal de Cros et qui lui avaient été rapportées par plusieurs participants. Devant son refus, il les dit lui-même, en substance : « à Cros ils ne comprennent rien, si vous arrivez à leur expliquer quelque chose, bonne chance ». Philippe Deshons lui demande alors si cette situation va encore durer 4 ans et quand il acceptera de se démettre de ce mandat abusif.

- DEPLACEMENT DU CHEMIN DU TERRAS :

La mairie a reçu 4 réponses favorables sur 6 des héritiers Martens pour la régularisation du déplacement du chemin du Terras (à condition que les 2 autres soient d'accord). Mais nouvelle complication : ce sont les nouveaux propriétaires qui ne demandent plus ce déplacement du moins dans les plans proposés. Car ce projet de modification du cadastre n'emprunte pas du tout la réalité du terrain. Son acceptation tel quel par les propriétaires impliqueraient d'accepter de nouvelles servitudes qui grèveraient leur terrain. Ils demandent donc un nouveau document d'arpentage. La DUP est donc reportée. La mairie reste toujours sur sa position, à savoir qu'elle n'a pas à déboursier un sou pour ce nouveau document d'arpentage mais qu'elle est toujours favorable au déplacement du tracé de ce chemin rural comme demandé par les anciens propriétaires.

Dans le même ordre d'idées, le tracé d'un chemin a été modifié à la fin du mandat de Maurice Deshons, celui du mas de La Font. La procédure suivie (un échange) a été incomplète et est donc nulle juridiquement. Cela va poser problème car le mas de La Font est en vente avec un chemin communal qui passe (juridiquement) devant chez eux. Encore une affaire non réglée.

- ETAT DE FONCTIONNEMENT DES SYSTEMES DE TRAITEMENT DE L'EAU :

Le maire explique que dans les faits, rien ne marche convenablement. A part l'installation du réservoir de Bourguet, nous ne distribuons pas régulièrement de l'eau traitée. D'après les techniciens consultés (Canonge, Epure...), c'est normal que ça ne marche pas au réservoir de Boulségure et au forage des Fourniels parce qu'on ne peut pas avoir un système au chlore basé sur de si petits débits avec les canalisations que nous avons (qui sont trop grosses pour les débits constatés). Les compteurs qui sont calibrés en fonction du diamètre des conduites ne déclenchent pas le fonctionnement des pompes à chlore. Ces pompes se désamorcent. De plus pour ce qui est de l'installation au réservoir de La Rouvière, il apparaît que l'appareillage mis en place n'est pas répertorié comme ayant reçu l'agrément de conformité sanitaire (ACS) délivré par le ministère de la santé. André Alègre intervient alors pour dire qu'il ne le savait pas et qu'il avait fait confiance. Cereg et Canonge et André Alègre se renvoient la balle à ce sujet, chacun disant que l'autre savait.

Monique Montet et Olivier de Mauvaisin posent le problème de la compétence de ceux qui ont proposé à la mairie ces systèmes de traitement : n'est-ce pas le travail du bureau d'études d'être qualifié dans ces domaines ?

Le Maire recherche à travers les dires différents et souvent contradictoires de ceux qui ont en tant que maître d'ouvrage ou en tant que maître d'œuvre mis en place ces divers systèmes qui est responsable de ces erreurs dont les corrections vont coûter fort cher à la commune. Affaire à suivre.

- PACTE TERRITORIAL :

La Commune doit passer un contrat avec le Conseil Général pour une durée de deux ans, ce qu'on appelle le pacte territorial. Pour l'instant, on ne sait pas grand chose. Sauf que nous avons le droit de présenter un seul projet par tranche de 2 ans, quel que soit son montant, et avant la fin du mois de septembre 2016 pour la période 2017/2018. Il y a donc lieu d'être très vigilant sur le projet proposé.

Ce projet comprendra entre autres la régénération du réseau d'eau potable desservi par le réservoir du mas de Bourguet, la télésurveillance de toutes nos installations situées aux captages et aux réservoirs et l'amélioration de la desserte en eau de La Rouvière. Ce projet d'environ 800 000 € fera appel aux subventions du CD30 et de l'Agence de l'eau et à l'emprunt .

- AVANCEMENT DES BUDGETS COMMUNAUX :

Le maire soulève un problème de lecture des comptes, car le logiciel qui est utilisé par la mairie ne fait apparaître que les sommes budgétées et les sommes réellement payées, mais pas les sommes engagées pour des travaux non encore réalisés et donc non payés ni les sommes engagées pour des travaux déjà réalisés mais pas encore payées. Ce qui fait que le suivi budgétaire n'est pas facile ni clair. Il va demander également à la rentrée de septembre une réunion avec la perceptrice de Saint Hippolyte du Fort pour mettre au point divers sujets comme celui de l'établissement du budget communal ou celui des amortissements. Il demande à Philippe Deshons et Patrick Nobileau de se joindre à lui pour cette rencontre.

- EMPLOYES COMMUNAUX :

Monique Montet-Deshayes demande à connaître et savoir le travail des employés communaux. Le maire répond que nous avons 3 employés communaux : Mme Sabatier qui effectue en gros un 1/2 temps, Didier Viala qui effectue 24 heures par semaine et Mme Claudine Viala qui fait le ménage 4 H par semaine à la mairie et aux sanitaires situés derrière le temple. Didier Viala travaille l'été de 6h à 12h pendant 4 jours et l'hiver de 8h à 12h et de 13h à 17h (au total 24 heures).

Didier Viala s'occupe du relevé et du suivi de la station d'assainissement des eaux, du relevé des compteurs (qu'on essaiera de faire non plus en novembre, mais en mai), du débroussaillage/désherbage des chemins et terrains communaux et de diverses petites tâches. Par ailleurs, il connaît bien nos divers réseaux d'eau et d'assainissement et est disponible à n'importe quelle heure du jour et de la nuit et vient immédiatement pour résoudre un problème, ce qui est appréciable. Le maire précise que c'est lui seul qui s'occupe du planning de M. Viala et que s'il y a des plaintes c'est à lui qu'il faut le dire ou bien écrire sur le mail de la mairie.

Olivier de Mauvaisin insiste pour défendre le rôle et le travail de l'employé communal. A ce propos, la question est posée de savoir s'il faut prévoir la succession de Didier Viala qui devra partir dans environ 7 ans. Dans le cadre du transfert des compétences de l'eau et de l'assainissement à la CCPC, le débat reste ouvert pour savoir si la commune doit embaucher un nouvel employé.

- COURRIERS DIVERS :

La demande de relance de la procédure de régularisation du Captage de Liroumas a été envoyée à l'Agence Régionale de Santé qui confirme la validité des anciennes expertises hydrauliques faites de 2009 à 2012. Par contre, il sera nécessaire d'effectuer une analyse de première adduction après avoir réalisé les travaux demandés par l'hydrogéologue au captage de Liroumas. L'ARS ne s'est pas privée de nous faire remarquer qu'on aurait fait une économie d'échelle en intégrant cette source dans le projet global de régularisation des captages de Bourguet, Aigue Vive et du vallon d'Esclafar (ce qui était prévu avant l'abandon de la source de Liroumas décidé en 2015).

Une information envoyée par un administré sur le besoin d'élagage de lignes électriques en divers endroits du territoire communal a été reçue à l'adresse électronique (mise en place par le conseil municipal afin qu'à tout moment les habitants puissent informer les élus de problèmes constatés). Suite à cela un courrier a été adressé par la mairie à ERDF et la prise en compte de notre demande a été faite : l'élagage est prévu pour début Septembre.

Le courrier au procureur d'Alès au sujet de la légalité de la vente des terrains de Liroumas n'a pas encore de réponse. Le maire rappelle qu'on apprécie l'aspect juridique et non moral de l'affaire. Il s'agit de savoir si cette transaction est abusive juridiquement.

- CABINET D'INFIRMIERES :

Corinne Hadjadj, infirmière libérale installée à la Mazade, approche de la retraite. Son cabinet n'est pas aux normes d'accès handicapés, ce qui va devenir obligatoire dans les mois qui viennent. Le coût des travaux et la difficulté à les réaliser dans son actuel cabinet et le fait que dans quelques années elle cessera ses fonctions ne l'incite pas à rendre son cabinet conforme. Il est donc fort possible que nous perdions une infirmière sur Cros sans possibilité de la remplacer, En effet, la Commune étant "surdotée" en infirmiers au regard des normes Sécurité Sociale, il est probable que l'autorisation d'installation d'une nouvelle infirmière ne soit pas donnée. Le maire pense que la disparition d'un cabinet d'infirmier à Cros serait une perte pour les habitants. Aussi il propose au conseil municipal de mettre à disposition l'ancien local de la bibliothèque qui ne sert à rien pour y installer un cabinet d'infirmière une fois que les travaux d'accessibilité à la mairie seront réalisés, c'est-à-dire fin 2016, contre le paiement d'un loyer à la commune. L'investissement serait faible. Si Corinne Hadjadj, associée à une autre infirmière prenant la relève, occupait ce cabinet (aux normes accès handicapés), alors Cros conserverait une infirmière libérale, ce qui est un plus pour tous les habitants.

Ce projet reçoit l'approbation de tout le conseil municipal et demande à être maintenant finalisé dans les détails avec les divers services concernés (CPAM, Ordre des infirmiers, Services de l'Etat...)

- ENTRETIEN DES CHEMINS COMMUNAUX :

Monique Montet-Deshayes veut en savoir un peu plus sur les sentiers et chemins, possessions de la Commune. Le maire rappelle que nous avons différentes sortes de chemins avec des statuts (et donc des obligations) différents : des chemins communaux qu'il ne faut pas confondre avec les chemins ruraux, des chemins forestiers, des dessertes, des chemins d'exploitation...

Nous avons obligation d'entretenir les chemins communaux qui sont le domaine public de la Commune et nous en avons un bon kilométrage. Nous n'avons pas l'obligation d'entretenir les chemins ruraux, sauf depuis l'arrêt dit «de Carcassonne» qui établit que la Commune doit entretenir régulièrement un chemin rural dès lors qu'elle a commencé à le faire une fois. L'entretien des sentiers de randonnée incombe aux propriétaires du sol sur lequel ils passent. Parfois, il y a des situations "a-normales" comme des chemins privés entretenus par la commune quand dans les faits ils sont devenus nécessaires.

Monique Montet exprime le vœu que la mairie se lance dans la remise en état et l'entretien de certains sentiers de randonnée ce qui permettrait à la population et aux touristes de pouvoir se promener sur la commune. Le maire fait remarquer que s'il comprend l'intérêt de la remise en état de ces chemins, la dépense qu'il faudrait faire supporter au budget communal pour leur entretien alors qu'ils ne servent pratiquement qu'à de la randonnée n'est pas possible et qu'il faut trouver une autre solution. La question reste ouverte, ça peut se faire, reste à trouver l'équipe animatrice du projet.

- ECLAIRAGE PUBLIC :

Cédric Deshons a la charge de ce domaine. Il faut d'abord passer par lui pour tout problème ou question.

Le conseil municipal est clos à 21 H et une discussion informelle s'établit avec le public.